

Nombre de conseillers

En exercice : 49

Présents : 42

Absents : 7

Ayant donné pouvoir : 4

Votants : 46

Délibération n° 2021D64

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le Conseil communautaire, convoqué le 11 mai 2021, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle de la Martelle – Rue de la Martelle – 85170 LE POIRE-SUR-VIE, le **lundi 17 mai 2021**.

Présents :

AIZENAY : F. ROY, M. TRAINÉAU, S. ADELEE, R. URBANEK, Ph. CLAUTOUR

APREMONT : G. CHAMPION, S. BUFFETAUT

BEAUFOU : D. HERMOUET, J-Ph. BODIN

BELLEVIGNY : J. ROTUREAU, N. DURAND-GAUVRIT, S. PLISSONNEAU, Ph. BRIAUD, M-D. VILMUS

CHAPELLE PALLUAU (LA) : X. PROUTEAU, V. JOLLY

FALLERON : G. TENAUD, Y. HERBERT

GENETOUZE (LA) : G. PLISSONNEAU, S. GUIDOUX

GRAND'LANDES : P. MORINEAU

LUCS-SUR-BOULOGNE (LES) : D. PASQUIER, Ph. GREAUD, Ch. GAS

MACHE : F. RAGER, C. NEAU

PALLUAU : M. BARRETEAU, G. BUTEAU

POIRE-SUR-VIE (LE) : S. ROIRAND, C. RENARD, F. GUILLET, M. CHARRIER ENNAERT, Ph. SEGUIN, J-L. RONDEAU, A. MARTIN, N. KUNG

SAINT-DENIS LA CHEVASSE : M. HERMOUET, C. FRAPPIER, Ch. DURAND

SAINT-ETIENNE DU BOIS : G. AIRIAU, C. COULON-FEBVRE

SAINT-PAUL MONT PENIT : Ph. CROCHET

Absents excusés :

AIZENAY : C. BARANGER donne pouvoir à M. TRAINÉAU, I. GUERINEAU donne pouvoir à S. ADELEE, Ch. GUILLET donne pouvoir à Ph. CLAUTOUR

POIRE-SUR-VIE (LE) : M. ROCHAIS donne pouvoir à C. RENARD

Absents :

AIZENAY : F. MORNET

BELLEVIGNY : R. PLISSON

LES LUCS-SUR-BOULOGNE : C. ROUX

OBJET : Démission et remplacement de Jean-Paul GUILBEAU.

Le Président informe le Conseil de la démission de Jean-Paul GUILBEAU (Grand'Landes) au sein du syndicat mixte Trivalis (délégué titulaire).

Monsieur le Président rappelle les modalités d'élection des délégués au Comité Syndical :

Pour l'élection des délégués des établissements publics de coopération intercommunale avec ou sans fiscalité propre au comité du syndicat mixte, le choix de l'organe délibérant peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre (Article L.5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales) ;

Cette élection doit avoir lieu au scrutin secret conformément à l'article L.5711-1 et L.5711-2 du CGCT.

Toutefois, dans le cadre de la crise sanitaire liée au covid 19, l'article 9 de la loi n° 2020-760 du 22 juin 2020 autorise le Conseil à déroger aux articles L 2122-7, L5211-7 et L 5711-1 du CGCT.

L'organe délibérant peut ainsi décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations des délégués au sein des syndicats mixtes mentionnés à l'article L 5711-1 du CGCT.

Le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour cette élection.

Se porte(nt) candidat(s) en qualité de délégué titulaire :
Monsieur Pascal MORINEAU.

Il est procédé à l'élection.

Par adoption des motifs exposés par le Président et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- De prendre acte de la démission de Monsieur Jean-Paul GUILBEAU au sein du syndicat mixte Trivalis et de désigner Monsieur Pascal MORINEAU en qualité de délégué titulaire.

Le syndicat est désormais ainsi constitué :

TRIVALIS	
TITULAIRES	
Guy PLISSONNEAU	La Genétouze
Guy AIRIAU	Saint-Etienne du Bois
Sabine ROIRAND	Le Poiré-sur-Vie
Pascal MORINEAU	Grand'Landes
SUPPLEANTS	
Dominique PASQUIER	Les Lucs-sur-Boulogne
Serge ADELEE	Aizenay
Sébastien ROUSSEAU	Falleron
Philippe BRIAUD	Bellevigny

- D'autoriser le Président à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

- De charger le Président ou son représentant d'exécuter la présente délibération.

.....
Pour copie conforme au registre,
Le dix-huit mai deux mille vingt et un.

Le Président,
Guy PLISSONNEAU



Publiée et affichée le : 18 mai 2021
Transmise au Représentant de l'Etat le :
Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat